



Règlement communal - Commune de Schuttrange

Introduction d'un règlement-taxe relatif au stationnement et au parcage payant au parc d'activité Syrdall.

En séance du 29 septembre 2021 le conseil communal de Schuttrange a introduit un règlement-taxe relatif au stationnement et au parcage payant au parc d'activité Syrdall.

Ladite délibération a été approuvée par arrêté grand-ducal du 19 novembre 2021 et par décision ministérielle du 29 novembre 2021 et publiée en due forme.

